

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER  
DU LUNDI 6 JUILLET 2020 – 18h15**

Le six juillet deux mil vingt à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LATTIER, dûment convoqué en date du 29 juin 2020 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 13

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. SOTON Emmanuel, Mme Estelle ACHARD, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme BONGARD Gwenaëlle, Mme DAUSSY Florence, Mme CLUZE Annie, M. Jean-Philippe NALLET, Mme Sabine CUZET, M. Dominique RIBEIRO, Mme Estelle HOURS.

Absents excusés : M. TRAVERSIER Richard  
Secrétaire de séance : Mme CUZET Sabine

**Approbation du PV de la dernière réunion :**

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

**SEANCE N° 06.2020 - DELIBERATION N° 1: Autorisation de programme et crédit de paiement (AP /CP) pour le programme de travaux pluriannuel de l'Eco quartier « L'Orée des Vignes » de la Baudière. Année 2020**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

Vu la délibération N° 03.2015-09 du 16 mars 2015,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au montage du projet de travaux de l'éco Quartier de la Baudière et qu'il doit être revu en 2020.

Sur une proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :  
1. décide :

- de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de l'éco quartier « L'Orée des Vignes » à la Baudière pour l'année 2020 ainsi que détaillé ci-après :

	LIBELLES	BP 2020	BP 2021
		PHASE 3	PHASE 3
<b>DEPENSES</b>	<b>TRAVAUX</b>	<b>173 417.00 €</b>	<b>173 418.00 €</b>
RECETTES	PROPRIETAIRES	59 199.00 €	138 141.59 €
	FCVTA	-	52 591.85 €
<b>TOTAL RECETTES EXERNES</b>		<b>59 199.00 €</b>	<b>190 733.00 €</b>
RECETTES	AUTOFINANC	114 218.00€	-17 315.00 €
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>173 417.00 €</b>	<b>173 418.00 €</b>

2. Dit :

- que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2020

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2020 - DELIBERATION N° 2 : Budgets primitifs 2020 : budget principal, budgets annexes du LASM et du SPIC.**

Monsieur le Maire passe la parole à Mme Christelle LANDEFORT, adjointe en charge des finances. Cette dernière présente les budgets primitifs 2020 tels que proposés par la commission finances et répond aux questions des conseillers municipaux.

Les dépenses et les recettes de chaque section s'établissent ainsi pour les trois budgets :

**BUDGET PRINCIPAL /**

**Section fonctionnement :**

Dépenses : .....1 254 645.00 €

Recettes : .....1 254 645.00 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : .....1 518 931.00 €

Recettes : .....1 518 931.00 €

**BUDGET ANNEXE DU LASM/**

**Section fonctionnement :**

Dépenses : .....8 900.00 €

Recettes : ..... 8 900.00 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : .....20 570.91 €

Recettes : .....20 570.91 €

**BUDGET ANNEXE DU SPIC/**

**Section fonctionnement :**

Dépenses : .....3 500.00 €

Recettes : .....3 500.00 €

**Section d'investissement :**

Dépenses : .....97 000.00 €

Recettes : .....97 000.00 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2020 tel que proposés ci-dessus.

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2020 - DELIBERATION N° 03 : Subventions aux associations pour 2020.**

L'examen des demandes de subventions demandées et les nouvelles sollicitations instruites, le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire vote les subventions suivantes pour l'exercice 2020.

Ces subventions seront affectées au compte budgétaire 6574 - Subvention aux associations du chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.

<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Montants accordés 2020</b>
A.C.C.A.	700,00 €
A.D.M.R.	600,00 €
ASSOC. AMIS DES GUEPIERS ET DES LAVOIRS	300,00 €
AVENIR SPORTIF A.S.S.L. (Football)	2 500.00 €
ASSOC. SOU DES ECOLES	2 000.00 €
CANTINE SCOLAIRE	9 500.00 €
CHANT'RIVES (Chorale)	200,00 €

ASSOC. CLUB DE L'OLIVIER	200,00 €
FNACA	100.00 €
CLUB DES GLYCOPHILES	100.00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	200.00 €
A.R.I.A. 38	100,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	200.00 €
ARSEP (sclérose en plaques)	200.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200.00 €
RESTAURANTS DU COEUR	150.00 €
MFR CHATTE	175.00 €
LETP BELLEVUE	140.00 €
MFR ST ANDRE LE GAZ	35.00 €
FAMILLES RURALES	500.00 €
ASSOC LOCOMOTIVE	100.00 €
ASSOCIATION PASSIFLORE	50.00 €
AMIS DE LA GENDARMERIE	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 350.00 €</b>

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE n°06.2020 - DELIBERATION N° 04 – Garderie municipale –Approbation du nouveau règlement intérieur, modification des tarifs et adhésion des familles**

Monsieur le Maire propose d'étudier et de revoir les tarifs de la garderie municipale.

Actuellement, les tarifs appliqués sont les suivants :

- 1€ la demi-heure pour les réguliers
- 1.25 € la demi-heure pour les occasionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décidé de :

- **MODIFIER** les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2020
- **D'APPLIQUER** les tarifs suivants :

1.25 € la demi-heure pour les réguliers

1.50 € pour les occasionnels

- **MODIFIER** le règlement intérieur
- **DEMANDER** une adhésion de 10 € par enfant et par an.

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2020 - DELIBERATION N° 5: Budget Principal St Lattier. Affectation du résultat 2019.**

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A 'travaux effectués	RESULTAT DE L'exercice 2019	RESTES A Réaliser 2019		SOLDE DES Restes à Réaliser	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R			
INVEST	737 380.14 €		-332 051.12 €				405 329.02 €
FONCT	413 443.67 €	300 000,00 €	343 533.91 €				456 977.58 €
TOTAL							862 306.60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	<b>456 977.58 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	456 977.58 €
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	<b>250 000.00</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	206 977.58 €
Total affecté au c/1068 :	<b>250 000.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2020 - DELIBERATION N° 06 : Désignation des représentants à la Commission Locale d'Information auprès de FRAMATOME Romans.**

Le Maire expose que suite au renouvellement des élus et en application de l'article 5, paragraphe 1 du décret n° 2008 -251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information auprès des installations nucléaires de base, Le Conseil Municipal doit désigner ses représentants par une délibération.

La Commune de ST LATTIER dispose de 1 siège au sein de la CLI FRAMATOME Romans.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal de ST LATTIER désigne les membres titulaires et suppléants suivants :

Titulaire : Mme Florence DAUSSY

Suppléant : Mme Christelle LANDEFORT

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**SEANCE N° 06.2020 - DELIBERATION N° 07 : Renouvellement du bail précaire du logement communal occupé par M. FETUOT Jacky à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail d'occupation précaire du logement situé dans le bâtiment « Ancienne Ecole de la Baudière » occupé par M. et Mme FETUOT Jacky peut être reconduit à compter du 1er septembre 2020 pour une année.

Monsieur le Maire propose :

- Le renouvellement à compter du 1er septembre 2020 du bail pour une année supplémentaire
- La révision du tarif du loyer sur la base de l'indice de référence des loyers de l'I.N.S.E.E (valeur 1<sup>er</sup> trimestre), soit un loyer mensuel qui passe de 353.29 € à 356.54 €
- Que le conseil l'autorise à signer la nouvelle convention de bail précaire.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** le renouvellement pour un an du bail de M. FETUOT Jacky et décide de porter le loyer mensuel de 353.29 € à 356.54 € à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de bail en rapport.

**Vote : Pour 13, Abstention 0 voix, Contre 0 voix.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Taux d'imposition 2020 : pas de possibilité de voter les taux d'imposition pour l'année 2020 car la date limite de vote était le 3 juillet 2020.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : Vente PALLOT SANSOE / GUICHERD. La Commune ne préempte pas sur ce bien.
- Projet carrière de Chatillon St Jean.
- Proposition de changer la date du repas des aînés (le dimanche au lieu du jeudi).

**Date de la prochaine réunion du conseil municipal : elle est fixée au lundi 31 août 2020 à 19 heures.**

La séance est close à 21h00.